

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: MARCHE TRAITEUR - DEJEUNERS OU DINERS CHAUDS SANS DRESSAGE PASSE AVEC LA SOCIETE SASU SERVICES RESIDENCES CLUB NEUILLY DÉCISION N° DM-22-313 EN DATE DU 04 AOUT 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au Profil acheteur de la Ville le 09 mai 2022 relatif au marché de prestations de service de traiteur ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SASU SERVICES RESIDENCES CLUB NEUILLY jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement;

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société SASU SERVICES RESIDENCES CLUB NEUILLY, sise 137-145, avenue Achille Peretti 92200 NEUILLY-SUR-SEINE représentée par M. SOUMAKI Ahmed le marché traiteur – déjeuners ou diners chauds sans dressage.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, susceptibles de varier de la manière suivante :

- Montant maximum annuel : 9 000,00 € HT.

Les prix applicables sont ceux du bordereau de prix unitaires et ceux du barème des prix publics affectés du rabais de 10 % pour les besoins ponctuels.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an, et reconductible tacitement une fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de deux ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220804-Imc1H9995H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/08/2022

Date de Publication: 04/08/2022

Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220804-lmc1H9995H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/08/2022

Date de Publication : 04/08/2022